



LIVRET D'ACCUEIL

CAMSP

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

36, rue de Barleté

47000 AGEN

☎ : 05 53 66 02 28

📠 : 05 53 47 20 15

Courriel : camsp.agen@algeei.org

Antenne de TAPIE MONDÉSIR

265, rue Louis Lavelle

47000 AGEN

☎ : 05 53 68 02 65

**Association Laïque de Gestion d'Établissements
d'Éducation et d'Insertion**

AGROPOLE

Deltagro 3

BP 361

47931 AGEN Cedex 9

Présidente : Mme Danièle BONADONA

SOMMAIRE

UN LIVRET D'ACCUEIL : POURQUOI ?

Ce livret d'accueil est destiné à vous présenter le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Jean Jaurès d'Agen et à vous faciliter une meilleure compréhension de notre fonctionnement.

Il répond à notre souci d'information et de collaboration avec les enfants, et les familles qui s'adressent à notre institution et il s'inscrit dans le cadre des lois du 2 janvier 2002, du 4 mars 2002 et de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004.

SOMMAIRE

CAMSP: généralités	3
CAMSP: comment ?	4
Le bilan initial	5
Les propositions de soins	6
Les prises en charge	7
Les liens avec l'environnement	8
Le dossier	9
Vos droits – vos devoirs	10
Le personnel du CAMSP	11

CAMSP : GÉNÉRALITÉS

Le CAMSP D'AGEN fonctionne depuis le 2 septembre 1985.

Son antenne de TAPIE-PAGANEL a été ouverte en 1988.

Son antenne de MONTANOU a été ouverte en 1993.

Le CAMSP est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures

Le CAMSP est géré par l'ALGEEI, : (l'Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion) association Loi 1901 à but non lucratif

Le CAMSP intervient à la demande des familles ou des représentants légaux de l'enfant.

Le financement du CAMSP est assuré par deux tutelles administratives dans le cadre d'une Dotation Globale (20 % par le Département, 80 % par l'Assurance Maladie).

Cette Dotation Globale est fixée chaque année par arrêté préfectoral sur proposition de la DDASS.

Les soins sont pris en charge à 100 %.

Ce montant ne prévoit pas les éventuels transports en taxi qui sont soumis à l'accord des Caisses d'Assurance Maladie.

Le CAMSP fait partie des structures médico-sociales du département et travaille en partenariat avec l'école, les services sociaux, le secteur médical...

Les garanties souscrites en matière d'assurance sont contractées auprès de la compagnie A.P.A.C.

POUR QUI ?

Le CAMSP assure la prévention précoce, le dépistage, le diagnostic et le traitement pour les enfants de 0 à 6 ans présentant :

- des troubles psychologiques ou du comportement,
- des difficultés d'adaptation familiale, scolaire, sociale,
- des troubles du langage,
- des troubles psychomoteurs,
- des troubles sphinctériens, alimentaires, du sommeil,
- des troubles psychosomatiques, etc.... ,

LE CAMSP : COMMENT ?

Les actions sont mises en œuvre par une équipe pluridisciplinaire.

Toutes les interventions se font sur le mode ambulatoire : l'enfant est donc maintenu dans son cadre de vie familial, social, scolaire.

L'ensemble des actions proposées par le CAMSP est lié à ses capacités de prise en charge ; il peut en résulter des délais d'attente.

INTERVENANTS

L'équipe est constituée de professionnels qualifiés :

- **Médecin pédiatre**
- **Médecin pédopsychiatre**
- **Psychologues**
- **Orthophoniste**
- **Psychomotricienne**
- **Assistante sociale**
- **Éducatrice de Jeunes Enfants**
- **Secrétaires**

L'établissement est placé sous la responsabilité d'un directeur médical et d'un directeur administratif et pédagogique.

LE BILAN INITIAL

Après l'inscription administrative, vous serez reçus par l'assistante sociale puis avec votre enfant en consultation par le médecin pédiatre éventuellement accompagné d'une psychologue. C'est lors de cet entretien que vous sera remis le Document Individuel de Prise en Charge élaboré avec vous et votre enfant.

Un ou plusieurs bilans ou observations complémentaires pourront vous être proposés si nécessaire :

- Psychologique,
- Orthophonique,
- Psychomoteur,

ainsi qu'un entretien avec le médecin pédopsychiatre ou une observation de votre enfant par l'éducatrice de jeunes enfants.

La phase de bilan permet d'appréhender au mieux la situation de votre enfant et le contexte de son évolution.

Dans ce cadre et dès cette première étape, un contact peut être pris, avec votre accord, avec les partenaires extérieurs connaissant votre enfant (enseignants, médecins...)

Une réunion de synthèse permettra ensuite aux membres de l'équipe d'analyser les éléments recueillis pendant la phase de bilan.

L'approche diagnostique et thérapeutique est pluridisciplinaire ; elle permet d'apprécier les difficultés de votre enfant dans leur globalité et de vous proposer pour lui des modalités d'intervention ou d'orientation individualisées.

INTERVENANTS

L'équipe est constituée de professionnels qualifiés :

- Médecin pédiatre
- Médecin pédopsychiatre
- Psychologues
- Orthophoniste
- Psychomotricienne
- Assistante sociale
- Éducatrice de Jeunes Enfants
- Secrétaires

L'établissement est placé sous la responsabilité d'un directeur médical et d'un directeur administratif et pédagogique.

LES PROPOSITIONS DE SOINS

Après le bilan initial, un rendez-vous sera proposé avec un membre de l'équipe qui vous exposera les conclusions de la synthèse et vous fera part des propositions de soins. Un avenant au Document Individuel de Prise en Charge sera alors élaboré avec vous et votre enfant.

Au cours de ce compte-rendu ce professionnel répondra à vos interrogations, à vos demandes.

Le projet thérapeutique individualisé élaboré par l'équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du directeur médical ne pourra se mettre en place qu'avec votre accord.

Votre adhésion et votre participation au projet sont indispensables. L'évolution de votre enfant ne pourra se produire que s'il est partie prenante de son projet et soutenu par vous.

À l'issue des bilans il peut aussi s'avérer qu'aucune intervention du CAMSP ne semble nécessaire.

Si notre institution ne paraît pas la plus appropriée pour apporter des soins à votre enfant, nous vous accompagnerons alors dans les démarches à entreprendre pour trouver une solution plus adaptée : prise en charge par une autre institution ou par un intervenant du secteur libéral par exemple.

MODALITÉS

La prise en charge est la réponse thérapeutique d'une équipe pluridisciplinaire.

Elle se réalise selon :

- un calendrier proposé par l'équipe.

- une fréquence variable :

séance(s) hebdomadaire (s), bimensuelle(s), mensuelle(s) ou ponctuelle(s), ou suivis plus espacés dans le temps, en fonction de chaque situation et de chaque mode d'intervention.

LES SOINS AU CAMSP

En accord avec l'enfant et ses parents (ou ses représentants légaux) le projet thérapeutique individualisé peut comprendre les propositions suivantes :

Prise en charge individuelle assurée par un ou plusieurs intervenants (psychothérapie, rééducation orthophonique, rééducation psychomotrice, prise en charge par l'éducatrice de jeunes enfants).

- Prise en charge en groupe d'enfants (psychothérapie, rééducation orthophonique, rééducation psychomotrice, groupe évolution/socialisation, autres groupes).

**- Prise en charge familiale.
(guidance parentale, entretiens parents/enfants).**

LA PRISE EN CHARGE

Le traitement se mettra en place selon des modalités et un calendrier qui vous seront proposés par l'équipe de soins.

L'équipe du CAMSP analyse régulièrement l'évolution de l'enfant et de sa prise en charge afin d'ajuster au mieux les réponses mises en place.

En cours de traitement, vous serez amenés à rencontrer régulièrement les intervenants ou le médecin, à leur demande ou à la vôtre, afin de faire le point et d'évoquer avec vous l'évolution de votre enfant et de sa prise en charge.

L'arrêt du traitement au CAMSP intervient en lien avec notre agrément, dès que l'évolution le permet ou quand un autre lieu de soin s'avère plus approprié. Cet arrêt est élaboré avec vous et votre enfant.

MODALITÉS

Les prises en charge au CAMSP peuvent être assurées par un ou plusieurs intervenants.

Les interventions se font à une fréquence variable : une à plusieurs séances par semaine, ou par des suivis plus espacés dans le temps

Le CAMSP est à la disposition de chaque famille pour tout échange concernant l'évolution de la prise en charge.

Une fréquentation régulière apparaît comme une condition nécessaire à une bonne évolution du travail engagé.

LES LIENS AVEC L'ENVIRONNEMENT

Les intervenants du CAMSP sont soumis au secret médical et professionnel ; les informations recueillies au CAMSP sont donc confidentielles.

Les liaisons avec les partenaires extérieurs connaissant votre enfant (milieu scolaire, services sociaux, médecins), s'établiront avec votre accord.

Les consultations au CAMSP sont souvent conseillées par une ou plusieurs personnes appartenant à l'environnement de l'enfant et de sa famille : le milieu scolaire, les travailleurs sociaux, les médecins ...

Le CAMSP travaille en partenariat avec les autres interlocuteurs de l'enfant si cela paraît nécessaire pour sa prise en charge et son évolution.

LE DOSSIER

Un dossier est ouvert au nom de l'enfant lors de l'inscription ; ce dossier est un document de travail et un outil de coordination à destination des membres de l'équipe pluridisciplinaire. Ce dossier contient le dossier médical de votre enfant.

Le dossier médical comprend les comptes rendus des consultations, entretiens, examens et bilans pratiqués, les comptes rendus des réunions de synthèse, le projet thérapeutique individualisé, l'historique de la prise en charge, l'évolution du suivi de l'enfant, les correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tel tiers.

Les éléments retranscrits dans le dossier médical concernent l'intimité psychologique de votre enfant et comportent donc toujours une part d'analyse subjective. La terminologie médicale comporte souvent un sens très différent du langage courant ; l'interprétation d'un dossier médical peut donc comporter des difficultés.

Les informations contenues dans ce dossier sont strictement confidentielles et protégées par le secret professionnel. Suite à la transmission de ce dossier aux représentants légaux de l'enfant, ceux-ci sont garants du respect de sa confidentialité.

ACCÈS

Le dossier de l'enfant est placé sous la responsabilité du Directeur Médical

L'accès à ce dossier est possible dans les conditions définies par la loi après demande écrite adressée à ce médecin

VOS DROITS

Le fonctionnement du CAMSP s'effectue dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des droits de l'utilisateur définis par la Loi du 2 janvier 2002.

La direction peut être contactée pour toute information complémentaire.

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des familles qui peuvent faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Afin de garantir l'exercice effectif de vos droits, les documents suivants vous seront remis :

- le livret d'accueil
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- le règlement de fonctionnement du service

VOS DEVOIRS

Pour répondre à votre demande et à celle de votre enfant, l'équipe du CAMSP souhaite établir avec vous la situation de travail la plus favorable.

La réussite du projet thérapeutique individualisé élaboré avec vous nécessite votre participation et en particulier, votre accord avec ce projet, l'échange réciproque des informations, le respect des personnes et des horaires proposés.

Le règlement de fonctionnement en vigueur dans l'établissement précise le statut des usagers au sein du CAMSP, leurs droits et leurs obligations.

Votre soutien et votre participation au projet sont indispensables.

LE CAMSP

**Directeur médical
Dr Jean-Pierre GOUDABLE**

**Directeur administratif et pédagogique
Emmanuel LARDY**

Médecin responsable : Dr J-P. GOUDABLE, pédiatre

Pédopsychiatre :	Dr Gabriela SFARTZ
Assistante sociale :	Cécile MARTIN
Psychomotricienne :	Isabelle LERAY
Orthophonistes :	Sylvie CHELLE Carole LIGOT
Psychologues :	Sonia DUCREUX Perrine GALTIER Nelly LOISEAU
Éducatrice spécialisée :	Estelle BERTHOUMIEUX
Coordinatrice :	Maria Antonia LUQUE